…CE JOUR.

…NCAN.

L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 7 FEVRIER 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un car ré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM-SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté,

HIBERNIA	Capit. C. H. E. Judkins
BRITANNIA	" J. Hewitt.
CALEDONIA	" E. G. Lott.
ACADIA	" Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er. février.
Caledonia	4 février	1er. mars.
Acadia	4 mars	1er. avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120
" " De Boston à Halifax. 20

Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row, Nouvelle-Orléans.
6 janv

CABOTAGE.

POUR LA HAVANE.—Le steamship ALABAMA, capitaine H. Windle, partira positivement samedi, 10 du courant, à 6 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.
Les passagers sont invités à se procurer leur passeport auprès du consul espagnol. 7 fev

POUR LES ATTAKAPAS (via Plaquemines)—Le nouveau steamer bon marcheur, à double machine, NEW BRAZIL, capitaine Cheney Johnson, partira mardi prochain, 6 courant, à midi, prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, Nouvelle Ibérie, Provost Landing, Franklin, Pattersonville, Bass Berwick et tous les ports intermédiaires sur le Têche et l'Atchafalaya. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, No. 1, Front Levée.
Le New Brazil a été affrété par le capitaine Johnson et a de beaux aménagemens pour passagers. Il a été engagé pour faire le voyage des Attakapas durant toute la saison, et partira régulièrement d'ici pour le Têche et l'Atchafalaya, et transportera le fret et les passagers à aussi bas prix que n'importe quel bon bateau faisant les mêmes voyages.
5 fev

POUR MEMPHIS et Randolph—Le steamer LOUISIANA, capitaine A. W. Tufts, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue du Canal ou à
L. V. HUBBARD & Co, 94, Tchoupitoulas.
5 fev

Le bateau à vapeur MAIL, convenable aux passagers, et possédant des safety Guards qui empêchent une explosion, sous le commandement du capitaine Littleton, fera à l'avenir, pour la commodité des habitans, des voyages dans le bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux. Il partira comme Donaldsonville, de la Nouvelle-Orléans, tous les lundis et jeudis à 10 heures du matin; et à son retour il quittera Thibodeaux les mardis et vendredis à 10 heures du matin; et Donaldson, ses jours accoutumés. …
BRAUD & LANDRY, N. Orléans.
MOLAIRE & GAUDIN, Donaldsonville
M. DAUNIS, Thibodeaux.
27 déc

PACKET REGULIER ENTRE LA NLLE.-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur, FAME, capitaine Jourdain-Martin, ayant été réparé et peint à neuf, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé. Le FAME partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 9 heures A. M. et quittera la Balize pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 7 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. …
Pour fret et passage, s'adresser au capitaine, ou à
JACQUES LAROSE, Agent, Vieille Levée, No. 71.

P. S. Le capitaine Jourdain-Martin ayant vendu à Mr. Jacques Larose la moitié du bateau à vapeur Fame, prévient le public et ses amis qu'ils continueront à voyager comme par le passé. …
1oct

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT.

Paquebot hebdomadaire pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.

Le capitaine Hart ayant pris des arrangemens avec le Clipper pour le transport de la malle le dimanche, le beau steamer à double machine BRILLIANT, partira désormais de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, et de Bayou Sarah tous les samedis à midi, et fera son retour à la Nouvelle-Orléans le lendemain matin de bonne heure.

Les prix du passage, etc. sont les mêmes que ceux chargés par les autres bons steamers faisant les voyages de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY, 66 Gravier.
20 sout

PORTS DU GOLFE.

POUR GALVESTON, Labacca et Matagorda—Le brick texien ROVER, capt. Falvel, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
MERLE BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.
6 fev

A VENDRE OU A AFFRETER—Une goelette doublée et chevillée en cuivre, du port de 106 tonneaux, et fine voilière. Pour les conditions, s'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.
7 fev

A LOUER—Une maison neuve en bois, sise rue Gravier, près l'encoignure de la rue St. Paul. Possession en sera donnée immédiatement. A louer à bas prix à un bon locataire. S'adresser à
E. & F. DAVIS, 100, Camp.
6 fev

MAISONS A LOUER—Deux maisons à deux étages très spacieuses et en bon état, avec deux cours séparées par un second corps de logis, ayant l'eau des Water Works situées rue de la Victoire entre les rues des Champs Elysées et Marigny.
Une maison à trois étages faisant face à la rue Marigny, près de la Levée, très spacieuse et convenable à une grande famille, ayant aussi l'eau des Water Works.
Ces maisons seront louées à bas prix à de bons locataires. Pour les conditions, s'adresser à J. ALBERT, 22, rue St. Louis.
4 fev

MAISON A LOUER—Une vaste et commode maison sise rue Bourbon No. 19 avec écurie, dépendances, convenables pour une grande famille ou une maison de pension, à louer par les soussignés. Possession en sera donnée le premier du mois prochain.
PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée.
24 janv

A LOUER—Deux maisons en briques à deux étages, situées dans la rue Fouché, entre les rues Julie et St. Joseph. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
WM. EMMERSON & Co. 108 Tchoupitoulas
29 fev

A LOUER—Une maison neuve à deux étages, sise à l'encoignure des rues Gravier et St. Jean. Possession en sera donnée à bas prix à un bon locataire. S'adresser à E. & E. DAVIS, 11, rue du Camp
27 janv

A LOUER—La maison en bois, sise à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Celeste, s'adresser à
PETERS & MILLARD, 24 et 25, Vieille Levée.

FROMAGE Vate Grasse, Croute Rouge et Sardines, en débarquement du navire ashville du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, Rue Royale, No. 108, à côté de la Banque de l'Etat
30 janv

SUCRE de la Havane—40 caisses blanc et brun, en débarquement de la goel. Thos. Street, de la Havane et à vendre par J. LAMPRE, 38, Vieille Levée
29 janv

CAFE—84 sacs café Havane vert de la Havane, en débarquement de la goel. Th. Street, à vendre par
J. LAMPRE, 38, Vieille Levée
30 janv

ANISETTE, Curaçao et Marasquin, qualités supérieures, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale
29 janv

FARINE—374 barils superfine de St. Louis, en débarquement du steamer Walnut, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée
30 janv

PLOMB—411 saumons, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée
30 janv

KERSEYS et Linseys blancs du Kentucky, à vendre par FRET & MORTON, 17 Chartres
25 jan

BOUTEILLES! BOUTEILLES!!
Les soussignés désirent acheter des bouteilles vides par petites ou grandes quantités.
LOREILHE & co, Encoignure Royale et Douane
25 jan

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—La barque CALISTO, cap. Hopkins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune
7 fev

POUR NEW-YORK—La barque A. 1 et fine voilière CALLAO, capitaine C. Haynes, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune
7 fev

POUR NEW YORK—Le navire A. 1. et fin voilier MAY FLOWER, capitaine Weeks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 93, Commune.
7 fev

POUR NEW-YORK—La barque LAURENS, capt Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 93, Commune.
7 fev

POUR NEW YORK—Le navire MOUNT VERNON, capitaine McManus, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
L. A. GALE, 93 Commune
7 fev

POUR NEW YORK—Le navire SHAKESPEARE, capitaine Allen Miner, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
6 fev

POUR NEW YORK—Le navire LOUISVILLE, capitaine M. Hunt, partira sous peu. Pour fret de 250 balles ou passage, s'adresser à bord ou à
HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
6 fev

POUR NEW YORK—Le navire AUBURN, capitaine N. P. Durfey, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette
6 fev

POUR NEW YORK—Cette semaine—Le navire MANCHESTER, capitaine Bosworth, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché à la viande, ou à
FOSDICK & BRO, 74, Camp.
6 fev

POUR NEW-YORK—Le navire HUNTSVILLE, capt. Cornell, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
1 fev

POUR NEW-YORK—Le navire MANCHESTER capt. Bosworth, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FOSDICK & BROTH, 74, Camp.
31 janv

POUR NEW-YORK—La goelette fine voilière ELIZA JANE, capt. Philips, partira sous peu, et peut prendre 150 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune
30 janv

POUR NEW YORK—Le navire HERCULEAN, capitaine Holmes, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à
T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp
26 janv

POUR PHILADELPHIE—ce soir—La barque JOSEPHINE, capt. John Johnson, partira comme il est dit ci dessus. Pour fret de 100 barils sur le pont, ou passage, s'adresser à
T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp
5 fev

POUR PHILADELPHIE—La goelette OREGON, capt. Vined, partira sous peu. Pour fret de 400 barils ou passage, s'adresser à
T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp
5 fev

A VENDRE ou à affréter—Le brick LAWRENCE du port de 170 tonneaux, en bon ordre, et prêt à mettre à la voile. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis à vis le ferry de la 3e municipalité, ou à
T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp
16 janv

A VENDRE—Un excellent navire en bon ordre, convenable pour servir de paquebot entre ce port et le Havre.
Pour les conditions, s'adresser à
HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.
11 janv

POUR FRET OU CHARTE—Le navire norvégien COLUMBUS, capt. Hamel, du port de 1000 balles environ. S'adresser à SCHMIDT & Co.
20 dec

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire français BELLE CREOLE, capitaine Tessein, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret et passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à
BLANCHARD, EIMER & Co.
29 janv, 24 Bienville

AVANCES D'ARGENT.

DES avances libérales, comptant, seront faites sur des consignations adressées à nos amis de New York, Charleston, Savannah, Mobile et Cincinnati.
FOSDICK & BRO. 74, Camp.
18 dec

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de sucre, mélasse et café, adressées à nos amis de Cincinnati.
HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras.
15 dec

DES AVANCES libérales comptant seront faites sur des consignations adressées à nos amis de Boston, New York, Philadelphie ou Baltimore.
SHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.
1 dec

DES avances libérales seront faites sur des consignations de coton, sucre et autres articles, à nos amis à New York.
REYNAUD & FALLON, 24, Tchoupitoulas.
2 dec

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales comptant sur des consignations de sucre, coton et autres produits, adressées à leurs correspondants de New York.
PETERS & MILLARD, 34 Vieille Levée.
23 nov

DES avances comptant seront faites sur des consignations de sucre, café, &c. &c., adressées à A. et R. Buchanan, Louisville (Ky) ou à Agnew et Buchanan, St. Louis.
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co, 81, Tchoupitoulas.
22 nov

DES avances libérales comptant, seront faites sur des consignations de produits adressées à MM. Howes, Godfrey et Robinson de New York, ou à Joseph Grseley de Boston.
PRICE & FROST, 20, Poydras.
22 nov

DES avances seront faites sur des consignations de produits de l'Ouest et du Sud adressées à nos amis de New York, Philadelphie, Boston et Baltimore.
HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras
11 oct

AUX HABITANS SUCRIERS.
LE soussigné fera des avances en argent sur les consignations de sucre à son adresse.
J. P. LAVILLEBEUVRE, 148, Commune
31 oct

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de produits adressées à nos amis de New York, Charleston, Savannah et Mobile.
FOSDICK & BROTHER, 74 Camp
13 nov

PIANOS A VENDRE A BON MARCHE.
LE soussigné vient de recevoir par le Vesta, deux magnifiques Pianos pianino, de Pleyel, montant jusqu'au Sol, qu'il recommande aux connaisseurs autant pour la pureté et l'égalité du son que pour l'élégance et la solidité.
J. J. JANDOT, 10 Royale.
31 jan

AVIS—Mr. J. C. POIRIER membre de l'Université de France et ancien professeur aux collèges de Juilly, Oullins, Lyon, dont il a d'honorables certificats, étant arrivé depuis quelques mois à la Nouvelle-Orléans et se proposant d'y donner des leçons particulières, a l'honneur d'offrir ses services aux familles. S'adresser à l'un ou à l'autre de MM. les éditeurs de l'Abeille.
J. C. POIRIER.
25 déc

GEORGE HARRISON & Co, 67, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre les marchandises suivantes, en magasin et en débarquement des navires Arkansas, Huntsville, Sharon, May Flower; barque Geneva et brick Ohio
300 firquins Beurre de Goshen, strictly prime,
250 caisses Fromage do do,
200 barils Eau de vie de N. York, de 1re et de preuve,
100 do Genièvre, do
40 quarts de barriques Vin de Porto,
20 do do Teneriffe,
10 do do Porto,
10 do do Madère,
100 barils Ale.
24 do Eau de vie de pêche, très vieille,
150 paniers Huile d'olive, marque Fossel,
94 caisses Thé Pouchong,
300 paquets, thé, impérial, poudre à canon, hyson et pouchong;
4 demi pipes eau de vie de Cognac, marque J. J. Dupuy
54 caisses Tabac Virginie et Kentucky.
1 poinçon Rum St. Croix pure, excellent,
1 do Whiskey de la distillerie de Cork, âme.
27 jan

SAVON—300 caisses à vendre par LINDSEY & RUSSELL, 94, Tchoupitoulas.
30 déc

HABILLEMENS—12 caisses de saison, en débarquement du navire Astracan, à vendre par
Wm. FROST, 28 Vieille Levée
15 janv

RIZ—150 barriques, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
30 dec

CLOUS—500 barils, assortis, de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier
30 dec

ESPRIT de therébentine—60 barils à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier
30 dec

SUCRE de la Havane—50 caisses blanc, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier
30 dec

MAÏS blanc—100 sacs en débarquement, à vendre par L. V. HUBBARD & Co, 94, Tchoupitoulas.

CIGARES—52,000 en débarquement de la goelette Fortuna de Sisal, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée.

SUCRE—10 caisses jaune en débarquement de la goelette Fortuna de Sisal, à vendre par
E. TROISGROS, 26 Vieille Levée
30 déc

BALANCES—plusieurs de Stevens, pesant de 600 à 3000 livres, convenables surtout pour les pesées de tabac, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins
20 dec

CARGAISON du Marseillais—300 paniers bonne d'ouvre, 200 sacs bouchons, en magasin, et cargaison du navire Augusta de Marseille en débarquement et à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 52 Gravier. 16 jan

SUCRE de la Havane—20 caisses en débarquement du steamship Alabama, à vendre par E. TROISGROS, 26, Vieille Levée.
10 jan

RHUM—50 barils de la Nouvelle Angleterre, à vendre par E. TROISGROS, 26, Vieille Levée.
10 jan

MARCHANDISES, CHEAP CASH STORE, GRAND DEBALLAGE.
LES soussignés viennent de recevoir de Paris, par les navires South Carolina et Diadem, de très grands assortimens d'habits confectionnés, faits dans le dernier goût et avec des étoffes de première qualité; ils vendront à très bon marché et à des prix même plus bas que les autres personnes de la ville.
Paletots doublés soie d'une forme nouvelle.
Pantalons casimir et satin noirs.
do casimir fantaisie et écossais.
Habits et Redingotes de beau drap.
Gilets de cachemire et de satin noir.
Gants en castor, pique doublés,
Chemises toile, de coton, etc.
Caleçons de laine, mérinos et coton tricoté.
Chemises de peau do do.
Chaussettes mérinos, coton et soie
Cols satin uni, à nœud et cachés.
Cravates de soie d'Italie, 3/4, 7/8, ourlées
Bretelles avec étui en gutta élastique.
Robes de chambre en satin et mousseline de laine.
Cravates de laine et couvertes mérinos.
Habillemens pour enfans, dans le dernier goût de Paris.
do pour cadets.
Les soussignés préviennent encore
Une belle partie de draperies, de Pantalons de casimir français, de Bonneterie assortie et de Cravates noires, à vendre en gros
Satin noir pour gilets. Drap de soie do.
Velours soie noire, etc. etc.
Les articles ci-dessus sont garantis de belle et bonne marchandise et à bon marché.
POISON & SILVESTRE, 39, rue de Chartres
6 nov

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.
Les chars de ce rail road partiront de l'ancien dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.
Une promenade fraîche et faite dans de beaux chars peuts invite les passagers à se rendre au SPLENDIDE JARDIN DE CARROLLTON actuellement ouvert au public. Ce jardin est le plus beau des Etats-Unis par ses plantes, ses arbustes, l'ombre que l'on y rencontre et les oiseaux qu'il renferme. Des plantes et des bosquets seront vendus à bas prix par le jardinier.
L'hôtel est situé dans le jardin et est ouvert en tout temps au public. Des crêmes à la glace et autres rafraîchissemens se trouvent à l'hôtel.
Arrangemens d'hiver pour les jours de la semaine, à partir du second lundi d'octobre.

De la Nlle-Orléans.		De Carrollton.	
Char à cheval à 6½ h. A. M.		Char à cheval à 6½ h. A. M.	
Locomotive,	9 "	Locomotive,	8 "
"	11 "	"	10 "
"	1 P. M.	"	12
"	3½ "	"	2 P. M
"	5 "	"	4 "
"	7½ "	"	6½ "
Char à cheval	9½ "	Char à cheval,	8 "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.
Indépendamment des arrangemens pris pour les jours de la semaine un char commencera à partir chaque heure de Carrollton jusques à 7 heures P. M., et de la Nouvelle Orleans jusqu'à 8 heures P. M. de manière qu'il y aura un départ à toutes les heures pendant l'après-midi et le soir excepté les jours de pluie, où les heures de départs seront les mêmes que pendant la semaine.
Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.
A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE
commenceront à partir du haut de la rue Jackson: —Dans l'été à 6 heures A. M. et dans l'hiver à 6 heures 1/2 A. M. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne: dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 8 heures 1/2 du soir de Lafayette; mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 heures 1/2 n'en partira qu'à 9.
Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des Dames.
Nouvelle-Orléans le 11 mai 1843.
JOHN HAMPSON, Ing. comp. rail road N. O. et Canal
9 oct

COUVERTURES Françaises—3 points de Montpellier pour nègres; 60 paires Couvertures de 7 et 12 points pour lits, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co, 24, rue Bienville.
5 dec

OUTILS de charpentiers, consistant principalement en scies et égoïnes de Spears, ciseaux de Russell et de Butchers, fer pour outils, tarrières, clefs de scie, outils, vilbrequins, règles, équerres en acier, gouges, marteaux, casse-têtes, haches, bahuts, limes, rapes, mesures, en magasin et à vendre par
W. A. RYAN, 48, rue de Chartres.
13 dec

VINS rouges en caisses et en barriques, ayant droit au drawback,
1000 caisses en bouteilles et demi bouteilles Vin rouge St. Julien, Pauillac et Medoc.
500 Barriques Vin rouge Montferrand, St. Emilion Pauillac et Margaux,
20 futailles Eau de vie de Cognac.
EDOUARD LARBONDE, 85, rue St. Louis.
4 jan

LE soussigné offre à vendre à bon marché pour du comptant, en débarquement des navires Yazoo, Vicksburg et Ocean, venant de New York: Alépine noire, ruban taffetas et satin, Nos 1½ à 2, cravate italienne 34 à 38 pouces, Austrienne de 31 et 40 pouces, poult de soie noire, gros de Suisse, crêpe noire, bas de coton blanc et noir, chaussons laine et mérinos, dito en coton écru, gants de laine pour homme, coton pluche, casimir pour enfant, aiguille Victoria, cravates Cannelées, fleurs, boutons nacre assortis, boutons lastings, agrafes et peignes d'ivoire.
NUMA LACOSTE, 108 Royale, à côté de la Banque de l'Etat
18 nov

Vins de choix.
F. & J. LACOSTE, No. 105, rue Royale,
OFFRENT à vendre à leurs habitués et au public, en débarquement du navire la Ville de Bordeaux, les vins suivants: Saint Emilion, St. Estèphe Médoc, St. Julien Medoc, Chateau Margaux, Chateau Laffitte et Sauterne, etc.
Ces vins avantageusement connus depuis longtems sur la place, par leur bonne qualité et toujours choisis sur place par le père des soussignés, méritent l'attention du public.
Aussi à vendre Anisette superfine de Champion et un assortiment complet de bouchons.
F. & J. LACOSTE.
11 déc

PIANO PICOLO—Les soussignés offrent à vendre un excellent piano, fabrique de Paris, à très bon marché.
LOREILHE & co, Encoignure Royale et Douane
25 jan

ENTREPOTS DE CHARBON

CHARBON—500 barils de Pittsburg, en débarquement en bas de la Presse à coton, dans la 2e Municipalité, à prix réduit. S'adresser à B. & A. SOULIE.
28 jan

CHARBON—2,000 barils supérieur, garanti et livré sans poussière, partout dans la ville.
W & R MURPHY, 132 Vieux Bassin
9 dec

CHARBON—Les soussignés reçoivent par le navire Clinton de Liverpool, du beau charbon Cannel qu'ils offrent en lots convenables aux acheteurs, à un prix modéré.
Ils ont constamment un approvisionnement de charbon Anthracite, de Pittsburg, et de bois, qu'ils livreront à bon compte au comptant.
B. & A. SOULIE, 58, Bienville
24 jan

CHARBON DE TERRE.
CHARBON de Pittsburg, 1ère qualité, à 75 cents le baril, charbon d'anthracite à $1 50 le baril, les ordres laissés aux endroits ci-après indiqués, seront promptement exécutés; chez M. Wm. McKean, libraire, encoignure des rues du Camp et Commune, au dépôt de charbon de W. T. Happ & Co encoignure des rues Levée et Orange ou au bureau de EUG. ROCHEREAU & Co, 184, rue Royale.
A vendre par cargaisons, à des prix tout-à-fait raisonnables
16 nov

CHARBON—200 barriques Schuylkill, à vendre par SAML. BROADWELL & Co, 104, Tchoupitoulas
22 nov

CHARBON—3,500 barils Liverpool, Pittsburg et Kentucky, à vendre à bas prix par
W. E. & R. MURPHY, 133 Vieux Bassin.
9 nov

CHARBON, BOIS—Les soussignés ont constamment en mains un grand assortiment de Charbon, Bois, Briques Chaux, Bois de charpente, Charbon de bois, Sable, Résine, Goudron, Coquilles, etc. etc.
W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.
31 oct

En vente chez le débarquement du navire Tagioni, HABILLEMENS FRANÇAIS TRES SOIGNES.
A bon marché.
BATAILLE & BIGEY, 66, rue de Chartres.
OFFRIRONT en vente leur nouvel assortiment d'Habillements, qu'ils viennent de recevoir par les navires Taglioni et Narraganset. Tous leurs articles sont très beaux et seront vendus à bas prix, désirant écouler tout leur stock avant l'expiration de leur société qui doit avoir lieu à saison prochaine, les marchandises reçues sont:
Paletots doublés soie, tartan et laine, mode nouvelle,
Redingottes, Habits, manteaux macaka drap fin,
Pantalons de nouveautés françaises et casimirs noirs,
Gilets en satin, casimir et cachemire nouveaux dessins,
Cravates, gants, chemises, caleçons, chaussettes,
Chapeaux cole, bretelles, robes de chambre,
Habillemens d'enfans et cadets, parfumerie &c. &c. Le tout à des prix très réduits.
7 nov

MAUX DE DENTS, DENTIFRICES.
MR TRASFOREST fils aîné, pharmacien et médecin à Bordeaux, vient d'expédier à son frère Paul Trasforest, propriétaire du nouveau Dépôt de Sangsues, un colis de Préparations contenant de l'Elixir Odontalgique et de la Poudre Dentifrice. Ces précieuses préparations sont connues en France depuis plus de trente ans. L'élixir guérit les maux de dents, la poudre les blanchit de suite, sans en altérer l'émail. Nous engageons les personnes qui désireraient s'en servir à s'adresser de suite rue Royale No 308, où l'on en donnera gratis aux personnes qui voudront l'essayer. Par la même occasion M. Trasforest a expédié à la même adresse une liqueur nommée Bouquet des Vins, avantageusement connue à Bordeaux. Un flacon de cette liqueur suffit par barrique de vin ordinaire pour lui donner une qualité bien supérieure par le bouquet qu'elle lui communique. L'on trouvera dans le même endroit de la Pâte Pectorale de Trasforest.
M. Trasforest a reçu par le même envoi, des Sangsues première qualité, garanties, qu'il vend aux prix d'un escalin, trois picaillons et 25 sous.
PAUL TRASFOREST, Agent.
6 dec

EN DEBARQUEMENT du navire Mary Kingsland, venant du Havre:
2 caisses Chapeaux de soie dernière mode (de Laville)
1 dito Soieries assorties. 2 dito Mousselines de laine en couleur. 20 douzaines Cravates soie noire.
1 caisse Fichus mousseline de laine. 1 dito Rubans assortis. 1 dito Tulle de soie 6/4 (à la Régence).
1 dito Shalls mérinos noir 5/4, 6/4 et 7/4.
10 douzaines Voilettes noires et blanches
10 dito Gilets de cachemire.
Et une quantité d'autres articles.
Aussi en magasin:
Plusieurs caisses Indiennes, Denims, Cotons bleus et autres marchandises du pays.
Tous ces articles seront vendus à bas prix pour du comptant, par FREDERIC BONIS, Encoignure Conti et Royale.
11 dec

MARCHANDISES à vendre par les soussignés—300 barils et caisses sucre en pains de Boston, 1000 caisses, de différentes descriptions, 500 barillets clous de Boston, 100 barriques riz nouveau, en débarquement et en magasin, 30 barriques saleratus, 60 do esprit de therébentine, 250 caisses chandelles de baleine, 250 sacs poivre, 200 caisses chocolat, 45 barils huile de baleine, liqueurs du pays, genièvre de Hollande, café de la Havane et Java, &c.
NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier.
20 dec

OUVERTURE de marchandises nouvelles—Lundi, 11 décembre les soussignés feront l'ouverture d'un grand assortiment de marchandises qu'ils viennent de recevoir de France. Mousseline de laine superfine, dernières modes, de dessins cachemire, do do écossaises, cachemire imprimé pour robes, do à carreaux différents genres, soieries écossaises, glacées, de rayures satinées, de unies et façonnées glacées, poult de soie et gros d'Afrique glacés, l'éoin, unis, rayés, et façonnés glacés, moire noire, qualité supérieure, do rayée satinée, gros de Naples unis et façonnés, noirs, poult de soie noir et noir bleu, gros de Suisse et soie d'Italie, reps noir et noir bleu, florence couleurs assorties, satins noirs et noir bleu, do blanc, rose et bleu, châle cachemire, satin et autres, mantelets noirs, unis et garnis, do en couleur, do noir moirés, cravates pour dames et mouchoirs fantaisie, ombrelles douairière et autres, mouchoirs batiste unis et ourlet—Ainsi qu'un grand assortiment d'autres articles français, anglais et américains.
LORNE & FROIS, 21 Chartres
11 déc

VINS DE LYNCH.
WILLIAM W. BONNIN, agent de MM. S. Stock & Co. de Paris et de la succession de Demk Lynch de New-York, vient d'arriver dans cette ville et offre à vendre les vins rouges supérieurs suivants, venant directement de Bordeaux ou à prendre des ordres pour la quantité qu'on désirera.
Brane Cantenac, 1840, } Château Margaux.
Do. Do. 1838,
Chateau Leoville, 1838.
Chateau Lafitte, 1840, (grands vins)
Aussi les vins de Champagne suivant de marques supérieures qui ont été ordonnés dans les Etats du nord de l'Union:
Vins d'Ay du Cordon Bleu,
Do. do. Chateau.
Pour les échantillons et plus de détails s'adresser à GORDON, WYLIE & Co., 62 Bienville.
22 jan—15

CAFE DE RIO—150 sacs qualité supérieure, en magasin et à vendre par E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.
19 dec

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Indiennes, mousselines imprimées, mouchoirs, impériales, toile à drap blanc, coton en bobine et en pelotte, fil en bobine, ayant droit au drawback, et en débarquement du navire Ondiaka de Liverpool. H D BLOSSMAN, 56, Bienville
9 dec

Nouvelle-Orleans:

MERCREDI MATIN, 7 FEVRIER 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

HENRY CLAY.

Les whigs de la première municipalité se sont réunis hier soir à la Bourse St. Louis. MM. Baer et Mosley avaient été invités à se faire entendre; ils se sont rendus à cette invitation, et ils ont pu voir que les citoyens de la Nlle. Orléans avaient déjà su apprécier leur nerveuse et populaire éloquence, car depuis longtems on n'avait vu un auditoire aussi nombreux. L'assemblée a été organisée à l'appel de M. Barnett Senior. M. James Roach a été appelé au fauteuil et les personnes suivantes ont completé le bureau:

VICE-PRESIDENS:

Fçois. Correjolles,	Louis Surgi,
J. J. Isnard,	Fco. Sambola,
Hy. Gobet,	A. Baggett,
James Lilly,	D. H. Twogood,
Joaquin Gomez,	Saml. Steward,
Ant. Moreschino,	Hy. Lathrop,
Jno Cumminger,	L. Cordier.
Olden.	

SECRETAIRES:

Magner,	Genet,
J. B. Gourdain,	Ste. Croix Guinault.

Après avoir écouté l'adresse pleine de logique et de verve des deux orateurs, l'assemblée s'est dispersée après avoir, par ses applaudissemens réitérés, témoigné à ces deux hommes combien elle partageait vivement les principes qu'ils savent soutenir si chaudement et si énergiquement.

NOUVELLE-ORLEANS, 6 février 1844.

A l'assemblée des membres de l'Association Démocratique Whig de la première Municipalité, tenue hier soir, M. Barnett Sr., chairman du comité nommé à l'effet de choisir les délégués à la convention du 22 courant, a présenté le rapport suivant, qui a été adopté à l'unanimité:

"Le comité nommé par l'Assemblée Démocratique Whig de la première Municipalité, qui a eu lieu le 2 courant, a l'honneur de rapporter que les personnes dont les noms suivent ont été choisies à l'unanimité comme délégués à la convention du 22 février.

Premier District.
G. Musson, J. F. Pepin,
G. Cruzat, W. L. Hodge.

Second District.
Albert Hoa, Zénon Cavelier.

Troisième District.
C. Roselius, L. Deloche.

Quatrième District.
Alf Rousseau, Armand Pilié.

Cinquième District.
J. B. Moreau, Albin Michel.
(Signé) M. BARNETT Sr.
LUCIEN HERMAN, } Secrétaires.
JULES DAVID.

Le *Herald* et le *Courrier* contiennent de violentes attaques contre le serrurier de l'Ohio, et Mosley, l'ouvrier en pompes. Heureusement la colère de ces journaux ne peut leur faire aucun mal. Mais ces attaques prouvent que les démocrates-locofocos n'ont guère de sympathie pour les ouvriers et artisans, si ce n'est lorsqu'ils ont besoin de leurs votes.

Quant à nous, nous pensons que tous les citoyens, sans acception de profession, ont un droit égal à se mêler des affaires publiques. Qu'y a-t-il donc d'étrange qu'un artisan qui a pris la peine de s'instruire des affaires publiques à ses momens de loisir, vienne communiquer ses idées à ses concitoyens? Si la chose ne se voit pas souvent, c'est qu'il est peu d'hommes doués d'assez d'énergie pour sacrifier leurs délassemens à l'étude, mais c'est aussi une raison de plus pour honorer de pareils hommes lorsqu'ils se produisent, au lieu de les tourner en ridicule, par cela seul qu'ils sont artisans.

Ainsi les mêmes hommes qui crient à tout propos contre l'aristocratie, et qui traitent les démocrates-whigs d'aristocrates, n'ont pas assez de sarcasmes pour un forgeron qui se permet (voyez le grand crime!) de parler sur les affaires publiques. N'est-ce pas bien logique!

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE LA SECONDE MUNICIPALITE.—Les personnes suivantes: Daniel L. Clarke, Daniel S. Wood, II. T. Vienne, S. E. Kippet John Haynes, présentées par le maire pour faire le recensement de la Municipalité ont été acceptées, à l'unanimité.

Une résolution autorisant le trésorier à recevoir en paiement de taxes sur propriétés foncières les billets de la Municipalité portant intérêt, a été adoptée.

M. McFarlane présente une résolution portant qu'il sera nommé un comité spécial pour faire un rapport supplémentaire plus détaillé et qui ce rapport sera soumis dernièrement, a été mise à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

COUR CRIMINELLE.—On s'est occupé hier de la demande en suspension de jugement dans l'affaire de Amos Rank, condamné il y a quelques jours pour contravention aux lois sur les jeux. On a allégué, lors que l'information sur laquelle est intervenu le verdict paraît avoir été introduit par Isaac T. Preston, avocat général, mais sans être signée par lui, et 2o. que l'information a été signée par l'avocat de district qui n'a pas le pouvoir de signer les poursuites criminelles, au nom de l'avocat général; 3o. que le premier point de l'information charge l'accusé d'avoir tenu "une maison de jeu," ce qui n'offense aucune des lois de la Louisiane; 4o. que le premier et le second chefs d'accusation ne se soutiennent pas.

M. Roselius a soutenu la nullité résultant de ces irrégularités. MM. Preston, avocat général et Dufour, avocat de district, ont combattu ces moyens et soutenu la légalité de la procédure. La Cour rendra sa décision sous quelques jours.

DECOUVERTE DE MARCHANDISES VOLÉES—Les officiers de la Seconde Municipalité ont découvert, hier soir, une grande quantité de marchandises et de bijouterie volées, et déposées dans plusieurs maisons de la rue Perdido et de celle Girod. Un nègre esclave, qui paraît être compromis dans ces vols, a été arrêté.

FEU.—Hier soir à 8 heures et demie, le feu a éclaté dans une maison basse en bois, à l'encoignure des rues Girod et Carondelet, et occupée par E. H. Smith. L'intérieur a été consumé, ainsi que les comestibles qui se trouvaient dans la maison.

Un individu nommé George Kemble, a été examiné hier devant le recorder Baldwin, sous l'accusation d'avoir volé une montre en or, et une peau de loutre d'un M. White. Il devra donner caution pour assurer sa comparution devant la Cour Criminelle.

George McKenzie, emprisonné sous la prévention d'avoir blessé avec un poignard M. Fadden, a été examiné hier devant le recorder Baldwin, et mis en liberté.

La malle a manqué au delà de Baltimore.

Assemblée Whig à Terrebonne.—Une nombreuse assemblée des démocrates whigs a été tenue à Houma, le 30 janvier dernier. Le docteur John Pierce étant président et le docteur Wm. F. Robertson, secrétaire.

Il y a été résolu qu'il serait envoyé trente cinq délégués à la Convention d'Etat, qui doit se réunir en ville, le 22 de ce mois.

"Que ces délégués devront exercer toute leur influence pour que l'honorable HENRY CLAY soit nommé candidat à la présidence.

"Résolu que les membres nommés par cette assemblée pour la convention d'Etat, qui aura lieu à la Nouvelle Orléans, le 22 février prochain, soient instruits de se former en convention de district dans le but de nommer un candidat convenable pour représenter le second district congressionnel de cet Etat au Congrès des Etats Unis.

"Résolu que dans l'opinion de cette assemblée, il n'y a pas un individu dont le nom doive plus certainement concilier le vote général du district, que celui de M. BANNON G. THIBODAUX, de cette paroisse. Ses talents, son amabilité et ses saines opinions politiques, le rendent éminemment apte à cette charge, et les délégués nommés par cette assemblée sont instruits d'avoir à exercer toute leur influence pour assurer sa nomination.

Le président alors a nommé les personnes suivantes pour composer la délégation:

James Cage,	G. F. Connely,
Joseph Sample,	Adolphe Verret,
Dr. W. F. Robertson,	Col. R. G. Ellis,
Tobias Gibson,	Evariste Porche,
Pierre Charpentier,	Peter Welch.
J. M. Edgar,	F. L. Mears,
Marcelin Bonvillain,	Hebert Bonvillain,
R. G. Grinage,	W. S. Cambell,
Celestin Bergeron,	Hon. Leufroy Barras,
W. F. Shields,	Capit. Guitman,
Joseph N. Tanner,	V. Boutelon,
J. H. Watson,	Simonette Le Blanc,
P. H. Darcé,	Henry C. Thibodaux,
Jn. Bte. Laperouse,	S. G. Moore,
J. J. Hanna,	Martial Verret,
L. R. Clifton,	G. Pierce,
Marcelus Daspit,	Jn. Bte. Duplanty, père
Eugène Engérant,	J. Munson.

"Sur motion de M. W. B. Shields, Résolu que le Doct. John Pierce, président de cette assemblée et MM. H. M. et B. G. Thibodaux sont aussi nommés délégués."

CONGRES.

Il serait à désirer que les procès verbaux du Congrès, du moins en ce qui concerne la Chambre des Représentans, pussent être effacés depuis le commencement de la session. L'honneur national y gagnerait. La discussion qui a occupé toute la journée du 26, est caractéristique et montre clairement l'esprit qui domine la Chambre.

Le rapporteur de la *Gazette* des Etats Unis de Philadelphie, ayant dit (à propos de la présentation des pétitions abolitionistes du Massachusetts et d'une question de M. Ingersoll à M. Adams, si ces pétitions n'avaient pas été présentées par lui) que "M. Adams n'avait pas répondu, trouvant la question inconvenante." M. Ingersoll demande l'expulsion du rapporteur.

Un membre de la Pennsylvanie, M. Morris, dépose en faveur du rapporteur qu'il connait pour un homme d'honneur et de probité.

M. Adams dit qu'il ne connaissait pas le rapport auquel on fait allusion avant qu'il eut été lu par M. Ingersoll, qu'il n'a eu aucune communication avec le rapporteur. Quant au rapport dont on se plaint, il ne voit pas en quoi il pèche contre la vérité. "Le rapporteur ne me voyant pas répondre à une question posée d'une façon inconvenante a dit M. Adams, en a tiré la conséquence que je n'y avais pas répondu à cause de cela, c'est une induction, voilà tout. Et en fait, cette induction était fondée. Je n'ai pas répondu à cette question parce qu'elle m'a semblé être faite autrement qu'il ne convenait."

M. Ingersoll revient à la charge, reproche à M. Adams d'avoir approuvé le rapport, et l'attaque avec beaucoup de violence sur sa conduite pendant la dernière guerre.

L'orateur vent l'interrompre et le rappelle à l'ordre, mais M. Ingersoll n'en continue pas moins à invectiver le membre du Massachussets.

Une seconde fois l'orateur le rappelle à l'ordre, mais ne peut obtenir ni de mettre un terme à ses personnalités, ni le faire taire.

Après un débat fort orageux, conduit sans ordre ni décence, M. Holmes rappelle à la Chambre que le devoir du *speaker* est d'empêcher les personnalités et de retirer la parole à ceux des membres qui ne se conduisent pas avec modération. En cas de résistance son devoir est d'invoquer l'autorité de la Chambre et de les en expulser.

En définitive la proposition de M. Ingersoll a été indéfiniment ajournée.

Il ne peut y avoir qu'une opinion là-dessus, et si l'orateur est trop faible pour maintenir l'ordre dans la chambre, il doit à son pays, il se doit à lui-même de résigner des fonctions qu'il est incapable de remplir convenablement.

HAVANE.

La célébration des fêtes en l'honneur de la majorité de la reine est enfin fixée—elle aura lieu les 7, 8 et 9 de ce mois.

Le premier jour sera fait le serment solennel d'obéissance, à la cathédrale; le second jour, la petite guerre navale; et le troisième la petite guerre de terre. Sans parler de deux grands bals donnés l'un au Théatre Tacon, l'autre dans le local de la Société de Sainte Cécile.

Madame Damoreau et M. Artot ont été accueillis avec un enthousiasme qui rappelle les belles représentations de Fanny Elssler.

Nous nous bornerons à citer, c'est-à dire à traduire littéralement, un passage del *Diario del Gobierno* du 28: "Dans son premier concert nous avions admiré en Mme. Damoreau cette richesse d'exécution que nous comparons au chant du moqueur; cette profusion de notes pures et transparentes comme la pluie de rosée que répand l'aube sur les fleurs; ces échos mélodieux semblables aux accords d'une harpe éolienne suspendue dans des bosquets. Maintenant que nous l'avons entendue de nouveau s'essayer dans un autre genre, chanter une ariette aussi élevée que celle de *Sémiramis*, une mélodie aussi tendre, aussi délicate que *la dernière rose du printemps*, nous ne savons ce qu'il faut admirer d'avantage, ou la facilité de son exécution et la variété de ses ornemens, ou la tendre expression de la dernière pièce et le sentiment élevé de la première.

"Dans la cavatine du *Barbier*, le goût, la richesse et la profusion des ornemens de Madame Damoreau ont atteint jusqu'à l'imaginaire. Les notes tombaient de sa bouche comme des perles égrenées, sortant d'une fontaine d'argent; mais plus pures, plus argentines, plus sonores. L'enthousiasme de l'auditoire est arrivé jusqu'au délire.

Il paraît que M. Artot a obtenu le même succès par la pureté et l'entraînante expression de son jeu.

Ces deux artistes éminens devaient se joindre à quelques autres artistes qui se trouvaient à la Havane et donner cinq représentations des scènes les plus saillantes des meilleurs opéras connus. Ces représentations devaient commencer le 31 janvier.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Séance de samedi 3 février 1844.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présents:—L'honorable A. Viavant, recorder; Aldermen MM. Delassus, Boulet, Boylan, Bureau et Barthélemy, Culbertson et De Feriet.

Lecture est faite du journal.

Sur motion de M. Bureau, ledit journal est corrigé de manière à ce que dans la traduction française les mots (abus et absence de livres) soient rayés du rapport fait par lui, au nom du comité auquel avaient été référés les comptes de M. A. Brugier ex-syndic du 4ème. district, après quoi ledit journal est approuvé.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. Barosse commissaire, et sur motion référée au comité de police.

Les états fournis par M. De Marans, collecteur portant la collecte des taxes imposées sur drays, charrettes, voitures, colporteurs &c. jusqu'au 31 décembre 1843, sont référés au comité des finances.

Appel des Comités.

M. Bureau, au nom du comité des finances, offre le rapport et la résolution qui suivent, lesquels sont adoptés après dispense des règles.

Le comité des finances auquel a été référé le compte de M. Downing pour bois par lui fourni, a l'honneur de vous rapporter qu'il a été informé que le prix du bois de cyprès était sur la place de $20 à $22 50 le millier, à l'époque à laquelle ledit Downing fournissait à cette municipalité; en conséquence il ne peut approuver le prix réclamé sur le compte, savoir $60 par millier ou 6 cents le pied. En conséquence il soumet la résolution suivante:

Résolu que le trésorier soit autorisé à payer sur le mandat du maire, le montant de bois de cyprès fourni par M. Downing en mai dernier, à raison de $22 50 le millier.

(Signé) L. P. BUREAU,
J. F. BARTHELEMY,
AUG. DELASSUS.

Le même membre, au nom du même comité, offre le rapport suivant, qui sur motion, a été adopté.

Le comité des finances a l'honneur de vous rapporter, qu'il a compté et brûlé, aujourd'hui, les billets suivants, formant un total de $5,280:

Sompereau,	230 de 3	690		
	130 de 2	260		
	110 de 1	110	1060	
Change 11 janvier 1840,	188 de 3	564		
	253 de 2	506		
	417 de 1	417	1487	
Emission 23 avril 1840,	231 de 3	693		
	203 de 2	406		
	305 de 1	305	1404	
Emission 10 sept. 1840,	34 de 3	102		
	53 de 2	106		
	272 de 1	272	480	
Change 18 janvier 1841,	87 de 3	261		
	115 de 2	230		
	368 de 1	368	859	
				$5280

(Signé) L. P. BUREAU,
J. F. BARTHELEMY,
AUG. DELASSUS.

Le même membre, au nom du même comité, offre la résolution suivante, qui sur motion, est adoptée, après dispense des règles.

Résolu que le trésorier soit autorisé à payer, sur mandat du maire, aux personnes suivantes le montant joint à leurs noms:

Aux éditeurs de l'Abeille, pour impression, $12 00
Charles Bons, pour bois fourni. 6 80
(Signé) L. P. BUREAU,
J. F. BARTHELEMY
A. DELASSUS.

Le même membre, au nom du comité de police, présente les rapport et résolutions suivants, qui, sur motion sont adoptés.

Le comité de police auquel ont été référés les comptes de P. Bayhi, les retourne au Conseil; votre comité admet qu'il ne peut pas les comprendre. En se référant au journal de ce Conseil, votre comité trouve que le 31 janvier 1838, Bayhi a reçu $91 38 et de plus le 2 octobre 1838, qu'il a reçu $88 93 pour les prisonniers sous sa surveillance. Le 29 mars 1839, Bayhi a présenté une demande contre cette municipalité, laquelle a été référée au comité de finances, qui n'a jamais rapporté. Le 3 mars 1841, Bayhi représenta son compte qui fut référé au comité des réclamations. Le 15 mars 1841, le comité des réclamations fit un rapport défavorable. Le 12 avril 1841, Bayhi représenta encore son compte qui fut référé au comité des finances, qui garda le silence à ce sujet, depuis cette dernière date jusqu'à la séance de samedi passé, formant un laps de temps de deux ans et neuf mois. En conséquence, votre comité vous offre la résolution suivante:

Résolu que P. Bayhi soit requis de fournir les explications nécessaires à ses comptes, afin de mettre le comité de police en état d'agir sur lesdits comptes.

Signé L. P. BUREAU,
J. F. BARTHELEMY,
G. DE FERIET.

Ordre du Jour.

Les rapport et réglemens offerts à la dernière séance par M. Bureau, au nom d'un comité spécial, et qui avaient été mis à l'ordre du jour pour cette séance, ont subi leur première lecture.

M. Delassus fait la motion de déposer indéfiniment sur le bureau, lesdits rapport et réglemens. L'appel nominal étant demandé, produit le résultat suivant:

Pour l'affirmative—MM. De Feriet, De Lassus et Boulet—3 oui; et pour la négative MM. Culbertson, Boylan, Bureau et Barthélemy—4 non.

M. Culbertson fait la motion que lesdits réglemens soient imprimés afin que les membres en aient des copies, lorsqu'ils seront discutés pour être adoptés. L'appel nominal demandé donne le résultat suivant:

Pour l'affirmative: MM. de Feriet, Culbertson, Boylan, Bureau et Barthélemy—5 oui; et pour la négative MM. Boulet et De Lassus—2 non.

M. De Fériet fait la motion que la motion susdite soit reconsidérée; il a paru que trois membres avaient voté pour la reconsidération et quatre contre.

Le Président donne lecture d'une résolution approuvée le 27 novembre 1826, qui dit que lorsqu'une motion, résolution, ou ordonnance aura été décidée affirmativement ou négativement, il sera dans l'ordre pour tout membre qui aura voté dans la question avec la majorité, de faire, séance tenante pour tout délai une motion pour considérer de nouveau la motion, résolution ou ordonnance ou telle partie d'icelle qui aurait été adoptée par le Conseil, et cette motion de reconsidération devra être secondée avant d'être mise aux voix, et elle sera considérée comme décidée affirmativement, lorsqu'un tiers des membres présens aura voté en faveur de ladite motion.

En conséquence, le président décide que la motion de reconsidération est adoptée.

M. Bureau fait appel au Conseil de la décision du président.

L'appel nominal ayant été demandé, il a paru que MM. Culbertson, Boylan Bureau et Barthélemy avaient voté pour l'affirmative—4 oui, et MM. De Feriet, De Lassus et Boulet pour la négative—3 non.

En conséquence, la décision du fauteuil n'a pas été soutenue.

M. Barthélemy ayant obtenu la dispense des règles, offre les préambule et résolutions suivants, qui, sur motion sont adoptées.

Attendu que le contrat de M. André Chexnaydre avec cette municipalité expire le 7 courant.

Résolu que le maire procédera en son bureau à l'adjudication au rabais le 10 courant, à midi, de la confection du pavage, à partir du point où le contracteur actuel sera arrivé à l'expiration de son contrat jusqu'à la limite inférieure des magasins à tabac, la municipalité fournissant les matériaux nécessaires.

Bien entendu que le contracteur fournira les charrettes nécessaires pour les charrois des matériaux; le tout payable en billets de cette municipalité au pair, aussitôt que l'ouvrage sera entièrement fini à la satisfaction du voyer de cette municipalité et du comité de contrôle de la voirie.

Résolu de plus qu'il sera vendu le même jour et à la même heure la confection des deux wharfs non achevés, l'un entre les rues Piété et Désirée et l'autre entre les rues Congrès et Indépendance.

M. De Lassus offre les résolutions suivantes, qui sur motion, sont adoptées après dispense des règles:

Résolu que le voyer soit autorisé à faire réparer le carrelage en pierres plates de la halle du port.

Résolu que le voyer soit autorisé à acheter douze piques pour la réparation des rues non pavées.

M. Boulet, les règles étant dispensées, offre la résolution suivante, qui sur motion, est adoptée.

Résolu que le trésorier de cette municipalité soit requis de payer sur mandat du maire, au président du bureau des Directeurs des écoles publiques de la municipalité No. 3, la somme de $25 pour payer divers comptes.

M. Culbertson offre une résolution relative aux jeux de loto, loto renversé, ronds, &c. laquelle est, sur motion, renvoyée à la séance prochaine.

M. De Lassus offre la résolution suivante, qui, sur motion est adoptée.

Résolu que les frottes de chaine seront sous la surveillance du conducteur des travaux, aussitôt que le contrat de M. André Chexnaydre avec cette municipalité sera expiré.

Résolu de plus que ledit conducteur sera responsable desdits nègres.

M. Culbertson offre une résolution relative à la nomination d'un comité chargé d'examiner l'opportunité de faire un nouveau contrat avec M. André Chexnaydre.

Sur motion, cette résolution est déposée sur le bureau sujette à l'appel du Conseil.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à Samedi 10 courant, à 6 heures P. M.

Pour copie conforme.
DE MARANS,
Secrétaire pro. temp

OFFICIEL.

SECONDE SESSION—SEIZIEME LEGISLATURE.

JOURNAL DU SENAT.

JEUDI, 1er février 1844.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Félix Garcia, président, Armant, Bernard, Carter, Davidson, Downs, Dupré, Livaudais, Marshall, Morse, Sparrow, et Walker.

M. Bernard obtient la permission de présenter, sans en donner l'avis, au préalable, un bill intitulé:

Acte pour incorporer l'Association des Agriculteurs et des Artisans de l'Etat de la Louisiane.

Ce bill est lu pour la première fois.

Sur motion, le Sénat accorde la dispense des règlemens, et le bill subit sa seconde et sa troisième lecture et est passé.

Sur la motion de M. Walker, permission d'absence pour quelques jours est accordée à MM. Lacoste et Ledoux.

M. Marshall du comité d'enrôlement, déclare dûment enrôlé le bill intitulé:

Acte pour créer des districts d'élection additionnels dans les paroisses Sabine, Natchitoches et Ste. Marie.

Le président du Sénat signe le dit bill et le secrétaire en informe la Chambre.

Le secrétaire informe également la Chambre de l'approbation avec amendement donné par le Sénat au bill intitulé:

Acte pour amender l'article 2,905 du Code Civil de la Louisiane, et pour réduire le taux de l'intérêt conventionnel.

Le secrétaire demande en outre à la Chambre son approbation aux deux bills suivants:

Acte relatif aux personnes en démence.

Acte pour pourvoir à la convocation d'une convention, dans le but de ré-adopter, modifier ou changer la constitution de l'Etat.

Sur la motion de M. Carter, le Sénat prend en considération le bill intitulé:

Acte pour incorporer l'Eglise Presbytérienne Comité dans la paroisse Est Feliciana.

Ce bill est lu pour la première fois.

Sur motion, l'action des réglemens est suspendue, et le bill subit une seconde lecture et est amendé.

Sur motion, l'action des réglemens est de nouveau suspendue, et le dit bill est lu pour la 3me fois, puis est passé.

M. Downs présente une résolution nommant un comité réuni composé de deux membres du Sénat et de trois membres de la Chambre, pour vérifier les comptes de l'ingénieur de l'Etat, pour 1843, et faire un rapport à ce sujet.

Cette résolution est lue pour la première fois, et la dispense des règlemens étant prononcée, elle subit sa 2e et sa 3me lecture, et est adoptée.

Le président nomme MM. Downs et Bernard, membres du dit comité de la part du Sénat.

M. Landry, greffier de la Chambre, informe le Sénat du concours donné par la Chambre au bill intitulé:

Acte pour amender la 2de section d'un acte intitulé: Acte pour pourvoir à la nomination des shérifs, et pour d'autres objets, approuvé le 25 mars 1813.

Le greffier demande aussi le concours du Sénat aux bills suivants:

Acte pour subdiviser la représentation des paroisses Natchitoches et Sabine.

Acte pour autoriser Charles Mouton et Julie Latiolais, sa femme, à disposer de certaines propriétés y mentionnées.

Sur la motion de M. Morse, le bill est lu pour la 1re fois.

Sur nouvelle motion, le Sénat suspend l'action de ses règlemens, et le bill, après avoir été lu pour la 2de et la 3e fois, est passé.

M. Ledoux, secrétaire privé du gouverneur apporte un message écrit de son excellence.

M. Ledoux remet un autre message du gouverneur.

Ordre spécial du jour.

Le Sénat passe à la seconde lecture du bill intitulé:

Acte pour amender la charte de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans.

Le dit bill a été amendé, et la section troisième a été lue sans modification primitive comme suit:

Section 3. Il est de plus décrété, etc. Que la dite compagnie est et demeure par le présent autorisée à supprimer ses bureaux d'escomptes et de dépôts, et à retirer le capital qui y est affecté, et qu'elle pourra employer un ou plusieurs agents selon qu'elle jugera convenable pour régler les affaires des dits bureaux; pourvu que le délai de paiement ne soit point changé, sans le consentement du débiteur; et pourvu aussi que la dite Compagnie cancelle et remette au trésorier de l'Etat, avec tous les intérêts dûs, le bon de l'Etat pour cinquante mille piastres, daté le 31 mars 1842, payable à trente jours de date, et émis pour un prêt fait à l'Etat, par la dite Compagnie, en vertu des dispositions d'un acte intitulé: Acte autorisant le gouverneur à emprunter à quelques unes des banques, certaines sommes d'argent, toutes les fois que les besoins de l'Etat l'exigeront, approuvé le 20 mars 1839; et pourvu que tous les débiteurs de la dite banque ou de ses bureaux d'escomptes et de dépôts, aient, à partir du 1er mars 1844, les mêmes délais pour payer leur dettes, que ceux qui sont déterminés par la 3me section d'un acte intitulé: Acte pour faire revivre les chartes des diverses banques établies dans la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 5 février 1842, par un acte approuvé le 7 mars 1842, amendant l'acte ci-dessus mentionné, du cinq février 1842, et par un acte approuvé le 5 avril 1843, intitulé: Acte pour faciliter la liquidation des propriétés des banques incorporées par cet Etat; et que chacun des dits débiteurs puisse profiter de tout le bénéfice des dits actes, en par lui remplissant les conditions prescrites par lesdits actes; bien entendu aussi qu'à l'avenir la banque ne pourra émettre de papier monnaie, en billets au dessous de la valeur de dix piastres.

M. Sparrow propose d'amender la dite section, en rayant, après les mots "à partir du 1er mars 1844," les mots "les mêmes délais pour payer leurs dettes que ceux qui sont déterminés par la troisième section d'un acte intitulé," pour les remplacer par les mots suivants: "le privilège de renouveller son billet ou son obligation, ou d'en retarder le paiement, par le paiement de dix pour cent, en y comprenant l'intérêt, sur le montant du par lui, annuellement, pendant deux années, et après ce tems quinze pour cent par an, en y comprenant l'intérêt, jusqu'au parfait paiement de la dette."

M. Sparrow demande l'appel nominal sur l'adoption de son amendement.

Pour l'adoption: MM. Carter, Davidson, Livaudais, Morse, Sparrow, Walker, 7 voix.

Contre l'adoption: MM. Downs, Dupré, Hoa, Marshall, 4 voix.

L'amendement de M. Sparrow est en conséquence adopté.

Sur motion de M. Walker, le bill est encore amendé, en y insérant $20 au lieu de $10, et adopté avec les amendemens.

Sur motion, le Sénat prononce la dispense des règlemens, et le bill, ayant subi sa 2me et 3me lecture est passé.

Sur motion le Sénat s'ajourne à demain à onze heures A. M.

VENDREDI, 2 février 1844.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Félix Garcia, président, Armant, Bernard, Carter, Davidson, Dupré, Livaudais, Marshall, Morse, Sparrow et Walker.

M. Marshall, au nom du comité d'enrôlemens, a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé: Acte pour amender la seconde section de l'acte pour régler le mode selon lequel les sheriffs seront nommés, approuvé le 23 mars 1813.

M. Sparrow, au nom du comité judiciaire auquel avait été référé le bill intitulé: Acte relatif aux qualités des membres des jurys de police dans les paroisses Carroll et Madison, et pour d'autres objets, a rapporté ce bill avec amendemens.

Sur motion, ce bill a subi sa seconde lecture et a été amendé, et sur motion et après dispense des règles, il a subi sa troisième lecture et a passé ainsi amendé.

Sur motion, le titre dudit bill a aussi été amendé en y ajoutant les paroisses Tensas et Concordia, et il a été adopté ainsi amendé; et le secrétaire a été chargé d'informer la Chambre du concours du Sénat audit bill, et à l'acte pour autoriser Charles Mouton et Julie Latiolais, sa femme, à disposer de certaines propriétés, et du concours du Sénat à l'acte pour incorporer l'Eglise Presbytérienne de Comite, dans la paroisse Est-Feliciana.

Le secrétaire du Sénat a soumis au concours de la Chambre la résolution nommant un comité réuni pour examiner les comptes de l'ingénieur de l'Etat, pour l'année 1843.

Et il a informé la Chambre que le président avait nommé de ce comité MM. Downs et Bernard, de la part du Sénat.

Et il a soumis à la signature de l'orateur de la Chambre le bill enrôlé relatif à la nomination des sheriffs.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à 10 heures A. M.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MERCREDI, 31 janvier 1844.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, un congé de quelques jours a été accordé à MM. Brewer, Gaudet, Edwards, Coffee, Guilbeau, Nicolas et Thibodeaux de Terrebonne.

M. Boudousquié a soumis à la Chambre un mémoire de plusieurs citoyens de la paroisse St. Jean Baptiste, demandant le privilège de tenir un ferry sur le fleuve Mississipi, dans ladite paroisse.

Sur motion, ledit mémoire a été référé à un comité spécial de trois membres.

L'orateur a nommé MM. Boudousquié, Brou et Bienvenu membres dudit comité.

M. Selby a également soumis à la Chambre un mémoire de plusieurs citoyens de la paroisse Madison, demandant des secours, concernant les terres des écoles publiques louées à certains habitans de cette paroisse.

Sur motion, ledit mémoire a été référé au comité judiciaire, avec instructions de rapporter le plus tôt possible, et avec pouvoir de faire comparaître les personnes et de se procurer les papiers nécessaires.

M. Phelps a aussi soumis à la Chambre les mémoires suivants:

1o. Une pétition relative au siège de justice dans la paroisse de Franklin, et une pétition de plusieurs citoyens de la paroisse de Tensas, demandant l'annexation de ladite paroisse à la paroisse de Franklin.

Sur motion, lesdits mémoires ont été référés à la délégation de Ouachita, Catahoula et Madison.

M. Boudousquié, au nom de M. Freret, de la paroisse d'Orléans, a soumis à la Chambre un mémoire de Henry W. Chandler, citoyen de la ville de la Nlle Orléans, accusant John D. Townsend de fraude, malversation et oubli de ses devoirs en sa qualité de collecteur de taxes d'Etat sur les caboteurs et marchands étaliers, et demandant que ledit Townsend soit mis en accusation.

Sur motion, ledit mémoire a été référé à un comité spécial composé de cinq membres, avec pouvoir de faire comparaître les personnes et de se procurer les papiers nécessaires.

Sur motion, le greffier de la Chambre a été chargé de faire parvenir une copie dudit mémoire audit John D. Townsend.

L'orateur a nommé MM. Selby, Freret, Allen, Ratliff et Bordelon dudit comité.

M. Philips a présenté les résolutions suivantes:

Résolu, &c; Que l'ingénieur de l'Etat, ou toute autre personne ou personnes, sous la charge desquelles se trouvent les détenus de couleur de l'Etat, soient et demeurent enjointes d'employer, aussitôt que possible, sans pour cela négliger les travaux déjà ordonnés, lesdits détenus à ouvrir un chemin à partir des environs de Thibodeauxville, dans Lafourche, jusqu'à un point sur le fleuve Mississipi, près de l'habitation de M. A. B. Roman, et ce de la manière qu'ils le jugeront convenable.

Il est de plus résolu; Que ce travail sera fait aux mêmes termes et conditions que les autres travaux déjà ordonnés, par lesdits détenus, savoir: que les habitans demeurant près du chemin, ou ceux y intéressés, leur fourniront des provisions et accommodemens pendant le temps qu'ils y seront employés.

Lesdites résolutions ont été lues une première fois et renvoyées à demain pour subir leur seconde lecture.

M. Ogden, de la part du comité judiciaire auquel avait été référé le bill intitulé: Acte pour rappeler la 1re. section de l'acte intitulé: Acte fixant l'époque des ventes de sheriffs et de coroners, et pour d'autres objets, approuvé le 5 mars 1812, a fait un rapport défavorable audit bill.

Sur motion, ledit rapport a été déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la Chambre.

Le même membre, de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte pour amender un acte intitulé: Acte pour abolir l'emprisonnement pour dettes, approuvé le 28 mars 1840, a fait un rapport favorable audit bill.

Le même membre, de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte pour le bénéfice des personnes qui intentent des procès, a rapporté par un substitut sous le même titre.

Le même membre, de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte relatif à la cession volontaire des biens, et pour amender certaines lois y relatives; aussi pour pourvoir au paiement des honoraires des avocats des absents, a fait un rapport avec amendemens.

M. Culbertson, de la part d'un comité spécial, a soumis le rapport suivant:

A l'honorable Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane.

Le comité spécial auquel avait été référée la pétition de Etienne Saulet, h. c. l. résidant dans la ville de la Nouvelle Orléans, âgé d'environ 70 ans, affligé depuis plusieurs années et jusqu'à cet époque de maladies chroniques et considérées incurables, de manière à le rendre incapable de se livrer à aucun travail, a pris en considération la demande du dit Etienne Saulet et après l'avoir dûment examinée et prise, ainsi que sa commission et les pièces à l'appui ont décidé à l'unanimité que la demande du dit Etienne Saulet a réellement droit aux secours de l'Etat. Votre comité a donc l'honneur de rapporter en sa faveur par le bill suivant, intitulé:

Acte pour venir au secours de Etienne Saulet, h. c. l. de la ville de la Nouvelle-Orléans, un des vétérans de 1814 et 15, le bill a été lu une première fois, et sur motion renvoyé à demain pour subir sa seconde lecture.

M. McRea, de la part d'un comité spécial auquel avait été référée la pétition de plusieurs citoyens de la paroisse Livingston, demandant qu'un siège d'élection additionnel soit établi dans la dite paroisse pour leur convenance, a rapporté par un bill intitulé:

Acte pour changer un des sièges d'élection dans la paroisse Livingston. Lequel a été lu une première fois, et sur motion, renvoyé à demain pour subir sa seconde lecture.

Les membres suivants, conformément à l'avis qu'ils en avaient donné, ont présenté les bills suivants, intitulé:

M. Culbertson:—Acte relatif aux saisies des propriétés mobilières, droits et privilèges.

M. Forison.—Acte pour venir au secours de Lathan Garlick. Lesquels bills ont subi leur première lecture, et sur motion, renvoyés à demain pour être lus une seconde fois.

M. Hunt—Acte pour hâter les procès criminels dans la ville de la Nouvelle-Orleans, lequel bill a été lu une première fois, et sur motion, référé au comité judiciaire.

M. Wadsworth a donné notice qu'il présenterait sous peu un bill intitulé:

Acte pour venir au secours de D. Arcuff.

M. Delassus a donné notice qu'il présenterait sous peu un bill intitulé:

Acte pour amender un acte intitulé: acte pour amender l'acte intitulé: acte pour incorporer la ville de la Nouvelle-Orleans, approuvé le 17 février 1805 et d'autres actes amendants, approuvés le 20 mars 1840.

M. Ratliff, suivant avis préalable, a présenté le bill intitulé:

Acte pour pourvoir d'une manière plus efficace à la sûreté de la bibliothèque d'Etat et à l'entretien des autres livres appartenant à l'Etat, lequel a été lu une première fois, sur motion et après dispensation des règles, pour une seconde lecture.

La Chambre s'est formée en un comité général pour prendre en considération le dit bill. M. Phelps a été appelé au fauteuil, après quelques instants, le comité s'est levé et le chairman a rapporté que le comité avait pris le dit bill en considération et avait rempli le blanc dans la première et seule section du dit bill par les mots: "trente piastres."

La Chambre a pris en considération le dit rapport, qui a été adopté.

Sur motion, la Chambre s'étant de nouveau dispensée de ses règles, a procédé à la 3me. lecture du dit bill; sur motion ordonné que le dit bill soit adopté et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Par un message du Sénat, transmis par M. Davis, son secrétaire, la Chambre a été informée du concours de ce corps aux résolutions suivantes:

Une Résolution nommant un comité réuni des deux Chambres, pour visiter l'Hôpital de Charité, et s'enquérir de sa position actuelle et d'en faire un rapport le plus tôt possible. MM. Hoa, Marshall et Davidson, ayant été nommés de la part du Sénat, du dit comité.

Et une résolution invitant le Gouverneur à délivrer à l'hon. Henry Johnson, sénateur élu au Congrès des Etats-Unis, pour l'Etat de la Louisiane, son certificat d'élection.

Par le même message, le concours de la Chambre a été demandé aux bills suivants, intitulés:

Acte créant une nouvelle paroisse dans la paroisse de Ouachita, sous le nom de la paroisse de Morehouse.

Acte pour régler la manière de tenir les élections dans la paroisse de Pointe Coupée, et un

Acte relatif aux juges des 7ème. et 9ème. districts.

Sur motion de M. Taylor, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, a procédé à la seconde lecture du bill intitulé:

Acte pour assurer à l'Etat de la Louisiane d'une manière plus efficace, les taxes dues par John A. De Rusey, ex-shérif de la paroisse des Natchitoches.

Sur la motion de déposer sur le bureau l'amendement suivant présenté par M. Selby: "Et que toutes personnes qui auront signé comme caution les bonds de shérif, ne seront pas responsables *in solido*, mais seulement pour le montant respectif de leur cautionnement."

M. O'Bryan a demandé l'appel nominal.

MM. Briant, Bienvenu, Chitz, Claiborne, Culbertson, Delassus, Fluker, Forison, Fréret, Heath, Hunt, Kemp, McNeil, Magee, Morgan, Nicolas, Newport, Ogden, Perkins, Phelps, Rabalais, Ratliff, Robertson, Stille, Taylor, Wilson et Winchester ont voté dans l'affirmative, 27 oui, et

MM. Allen, Bordelon, Brashear, Brewer, Brou, Farmer, McRea, Musson, O'Bryan, Philips, Rogers, Selby, Thibodeaux de Lafourche et Voorhies ont voté dans la négative, 13 non.

Conséquemment la dite motion a prévalu.

Sur l'adoption de la première et seule section du dit bill, qui est comme suit:

Section 1ère. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que celle des cautions de John A. De Rusey, ci-devant shérif de la paroisse de Natchitoches, sur une obligation convenue le six de janvier, mil huit cent quarante, pour la collection des taxes d'Etat, qui paiera dans le trésor de l'Etat sa part du montant des taxes d'Etat, actuellement dûes par ledit John A. De Rusey, sera, à dater du quatre-vingt-dixième jour après la promulgation du présent acte, déchargée de toutes responsabilités relativement à la dite obligation.

L'appel nominal a été demandé:

MM. Allen, Bienvenu, Blanchard, Brashear, Brou, Chitz, Claiborne, Fluker, Forison, Fréret, Heath, Hunt, Kemp, McNeil, McRea, Magee, Morgan, Nicolas, Ogden, Perkins, Phelps, Rabalais, Ratliff, Stillé, Taylor et Winchester ont voté dans l'affirmative, 26 oui, et

MM. Bordelon, Culbertson, Delassus, Farmer, Howell, Musson, Newport, O'Bryan, Philips, Robertson, Rogers, Selby, Thibodeaux, Voorhies et Wilson, ont voté dans la négative, 15 non.

Conséquemment la dite section a été adoptée.

Sur motion, ordonné que le dit bill soit mis au net pour subir sa 3ème. lecture demain.

Ordre du Jour.

La Chambre a prepris en considération le bill intitulé:

Acte pour protéger les artisans et autres employés à élever ou à construire des battimens dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les différentes sections dudit bil ont été adoptées, et une section additionnelle devant être la 6me. section, qui était hier sous discussion, lorsque la Chambre s'est ajournée.

Sur motion, ladite section a été adoptée.

Sur une motion de déposer sur le bureau la section additionnelle qui suit, offerte par M. Taylor, devant être la 7me. section, qui est comme suit:

Résolu &c. que dans les campagnes les artisans et autres personnes qui sont employées aux travaux de l'habitation, auront un privilège sur la récolte, pour le paiement de leurs services.

L'appel nominal a été demandé.

MM. Allen, Bienvenu, Blanchard, Boudousquié, Bordelon, Brashear, Brou, Claiborne, Culbertson, Delassus, Forison, Fréret, Heath, McNeil, Mégès, Magee, Morgan, O'Bryan, Ogden, Perkins, Phelps, Rabalais, Voorhies, Wadsworth, Wilson et Winchester, ont voté dans l'affirmative—26 oui,

Et MM. Fluker, Howell, Kemp, Musson, Ratliff, Rogers, Stillé et Taylor ont voté dans la négative—8 non.

En conséquence ladite section a été déposée sur le bureau.

Les différentes sections dudit bill ayant été adoptées, sur motion, ordonné qu'il soit mis au net, pour subir demain sa troisième lecture.

M. Ogden de la part du comité judiciaire demande la reconsidération du vote de la Chambre, référant au comité judiciaire la pétition de citoyens de la paroisse de Madison, ayant rapport aux terres appartenant aux écoles publiques.

Ladite motion a prévalu.

Pendant la discussion à l'effet de référer ladite pétition à un autre comité, la Chambre s'est ajournée à demain à 10 heures A. M.

Décédé hier à 10 heures du matin, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge, VICTOR HAUVELOT, né à Verdun, Département de la Meuse, France; ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son frère, sont priés sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 9 heures et demie.

Le corps est exposé rue St. L[illegible], entre Royale et Bourbon, d'où le convoi partira.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 6 février 1844.

Il n'y a pas eu grande activité sur le marché, aussi n'avons-nous que peu de remarques à faire. Presque tous les prix de nos articles d'exportation ont une tendance à la baisse, à cause de la hausse survenue dans le taux du fret.

Le temps de ces derniers jours a été favorable aux affaires du dehors.

COTON.—Arrivé depuis le 2 du courant, de Louisiane et Mississipi 12045 balles, Tennessee et North Alabama 1 102, Arkansas 114, Floride 1-0, Lac et Mobile (qui n'a pas été annoncé précédemment), 4706—ensemble 17,1[illegible] balles, portant le chiffre total des arrivages, cette campagne depuis le 1er. septembre à 446,107 balles, contre 614,317 balles reçues l'an dernier à pareille époque. Expédié dans le même laps de temps pour Liverpool 3,806 balles, Marseilles 416, Gottenburg 25, New York 2,833, Philadelphie 407, Baltimore 52, ensemble 6 5[illegible]7 balles, faisant une addition sur la stock de 9,155 balles, et laissant en mains y compris ce qui se trouvait à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 207 063 balles.

ETAT DU COTON.

1843 Septembre 1er, stock en mains,		4,984
Reçu ces trois derniers jours,	17,182	
Antérieurement	429,107	471,279
		476,213
Expédié ces trois derniers jours,	8 037	
Antérieurement,	260,293	269,150
Stock en mains ce soir 6 février		207,063

En se référant à notre revue de vendredi dernier, on verra que nous y représentions le marché au coton, comme étant très fermé à la clôture de ce jour, à une hausse de 1/4 survenue après la réception des nouvelles d'Europe. Mais aujourd'hui, nous devons ajouter que samedi la demande a sensiblement fléchi, les ventes n'ont été que de 3400 balles. Les correspondances particulières apportées par le steamer, ne contiennent aucun ordre à remplir pour les achats, et les acheteurs Européens n'ayant pas pour leur position que le bord du marché, qui considérablement disposé. Hier, les offres étaient abondantes et les démonstrations de la part des détenteurs et de les accepter de plus bas prix, a engagé quelques acheteurs à revenir sur le marché, et 300 balles ont changé de mains à une baisse de 1/8 environ. Aujourd'hui les offres étaient encore abondantes, et 3000 balles ont été vendues à une nouvelle baisse de 1/8, ce qui remet le marché à peu près dans la même position que celle qu'il avait avant l'arrivée des nouvelles d'Europe. Les affaires de ces trois derniers jours, ont été faites pour le Nord et par la spéculation.

Les ventes de ces trois derniers jours ont été de 6,600 balles, parmi lesquelles nous signalons: 354 balles Louisiane et Mississipi à 9 1/8; … ; 154 Texas à 8 et 87 à 6 1/2 par livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Rebut et inférieur,	7 1/2 à 7 3/4
Ordinaire,	8 à 8 1/4
Bon ordinaire,	[illegible]
Bon ordinaire et petit courant,	[illegible]
Petit courant et courant,	[illegible]
Bon courant,	[illegible]
Courant bon courant,	11 a 00

Tennessee et North Alabama,

TABAC—Les affaires ont encore été très limitées; la stock étant trop minime pour permettre des transactions importantes. La nouvelle récolte tarde beaucoup à arriver sur le marché, à cause des faibles pluies qui ont rendu les chemins presque impraticables. Nous continuons à coter aux prix suivants, savoir: lots inférieurs et ordinaires, 2 @ 3; … ; lots de choix 5 @ 6 cents par livre.

Arrivé depuis le 2 courant, 1½2 boucauts, expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 87 boucauts, Marseilles 75, Gottenburg 96, Barbades 30, New York, Philadelphie 2, ensemble 252 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1843—Septembre 1, Stock en main		4646
Reçu ces trois derniers jours,	192	
Antérieurement,	12,671	12,717
		17,363
Expédié ces trois derniers jours,	252	
Antérieurement,	14,700	14,952
Stock en mains ce soir 6 février		2411

SUCRE.—Le marché a été très actif, mais le chiffre élevé du stock sur la levée, lequel est de 3000 boucauts, ainsi que la hausse survenue dans le taux du fret et la cherté les prix de 1/8 à 1/4. Les ventes ont été de 600 boucauts aux prix ci-après: inférieur et ordinaire 5 à 6 1/4; courant à 1/2 à 5 7/8, prime et choix 6 à 7. Pas de ventes sur habitation.

SUCRES DE LA HAVANE—Les sucres en caisses sont toujours en très bonne demande au taux ci après: Blancs 9 @ 9 1/2, jaunes 7 1/2 @ 8, bruns 6 @ 6 1/2

MELASSE—Cet article a été en très bonne demande, et les prix se sont élevés jusqu'à 28 1/2, quelques détenteurs même demandent 24. Pas de ventes sur habitation.

FARINE—Les marques de choix de la farine superfine sont aujourd'hui de $4 25, le marché s'est amélioré à cause du stock peu élevé existant sur place. La demande pour l'expédition est bonne.

PRODUITS DE L'OUEST—Il n'est survenu que peu de changements sur le marché. Nous cotons: porc Mess $8 87 @ $9, prime $7 87 @ $7 50, M. O $7 @ $7 50; Bœuf mess en barils $7 75 @ $8, demi barils $4 50 @ $4 75 prime $4 25 par baril. Le graisse est toujours en bonne demande, les prix des qualités extrêmes se sont maintenus 4 3/4 @ 6 cents par livre. Le bacon n'est amélioré, nous cotons: flancs 4 @ 4 1/2, épaules 3 @ 3 1/2, Jambons 6 @ 8 1/2, do au sucre 6 @ 8.

WHISKEY—Il n'y a que peu de demandes. Rectifié 19 1/2 a 20, commun 21 @ 21 1/2.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Le marché est très ferme, mais il n'y a cependant eu que peu de transactions au taux ci-après: toile du Kentucky de 12 1/2 comptant, et 13 @ 16 à terme. Corde du Kentucky, 5 1/2 @ 6 comptant et 6 @ 6 1/2, à terme.

CAFE—En très bonne demande aux taux ci-après: Rio 6 1/4 @ 6 1/2, Laguyra 6 1/2 @ 7 1/4, Havane 6 1/4 @ 7.

BLANC DE BALEINE—Les prix sont toujours fermes comme suit, New Bedford 32 @ 32, Nantucket 31 @ 32

RIZ—Les ventes ne se font que par lots limités aux prix courans, c'est à dire, $2 50 à 2 87 les cent livres selon la qualité.

CHANGE—Le taux du change sur l'étranger est non seulement ferme, mais a encore une tendance à la hausse. Le change sur le Nord est revenu au même taux que vendredi dernier.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de		7 1/2 à 7 3/4 p. c. prime.
France,		5 f 7 1/2 à 5 f 10
New-York,	60 jours de vue	2 1/2 à 2 3/4 p. c. esc.
	Checks à vue.	1 1/4 à 1 1/2 p. c. esc.
Philadelphie	60 jours de vue	2 1/2 à 2 3/4 p. c. esc.
Do	à vue	1 1/4 à 1 1/2 p. c. esc.
Boston	60 jours	2 1/2 à 2 3/4 p. c. esc.

FRET—Un navire anglais a été engagé hier pour Liverpool à 9/16, et l'on ne peut rien engager à bord les bâtiments anglais au dessous de 9/16 et même à ce taux, il n'y a que peu de capitaines disposés à affréter. Nous n'avons entendu parler d'aucun engagement pour le Havre. Il y a beaucoup d'offres pour les ports des Etats Unis et le taux est à la hausse.

FRET.

Coton pour Liverpool,		9/16
De	do Havre,	1 1/4 c. à 00
De	do New York,	5 par livre
De	do Boston,	6 par livre
Tabac pour Cowes,		00 à 00
De	do Londres directement,	00 à 00
De	do New York,	$4 50 à $5 00
De	de Boston,	$5 00 à $5 50
De	do Philadelphie,	$4 00 à $4 50

MARCHÉ MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS.